

Le 8 avril 2002

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Câble : Le SIPPAREC, qui représente
38 communes de la périphérie de Paris
et plus de 1,3 millions d'habitants
dans la réalisation d'un réseau câblé de 610.000 prises,
réagit aux informations données par le Groupe Suez sur la vente de
sa participation majoritaire dans NOOS.**

Syndicat intercommunal regroupant 80 communes de la périphérie de Paris, le SIPPAREC exerce deux compétences : l'électricité et les réseaux urbains de télécommunications et de vidéocommunication.

Au titre de la vidéocommunication, le SIPPAREC a signé en 1999 et 2000, après une procédure de délégation de service public Loi Sapin, trois contrats de concession d'une durée de 20 ans— plaque nord, plaque sud, troisième plaque - avec Lyonnaise Communications (marque commerciale Noos) pour le câblage de 38 communes représentant 1 374 798 millions d'habitants et 610.000 prises.

Il s'agit de l'un des plus importants programmes d'investissement de la région parisienne et du plus grand déploiement de réseaux câblés depuis le Plan Câble.

Le SIPPAREC demande que les contrats de concession de service public signés par Lyonnaise Communications soient respectés.

L'intégralité du déploiement en cours doit être mené à son terme sur l'ensemble des villes concernées, en particulier la couverture à 100% de la population.

Ces contrats ont été conclus avec la volonté d'offrir à l'ensemble des habitants non seulement les services de télévision, mais aussi l'internet pour tous.

Face aux intentions du groupe Suez de vendre sa participation majoritaire dans Noos, Jacques Poulet, Président du SIPPAREC, Maire de Villetaneuse et Président de Plaine Commune vient de rappeler à Lyonnaise Communications les termes du contrat de concession : « toute cession, partielle ou totale, à quelque titre que ce soit, de la convention, comme toute cession à titre onéreux ou gratuit, du capital du concessionnaire entraînant la modification de la majorité du capital, devra recevoir l'accord exprès et préalable du syndicat ».

Contact presse : Catherine Dumas

Tél : 01.44.74.32.09

cdumas@sipparec.fr

Éléments clefs du contrat de concession passé entre le Sipperec et Lyonnaise Communications pour les plaques nord, sud et troisième plaque

Type de contrat : Contrat de concession de services de vidéocommunication, Lyonnaise Communications s'engage à ses risques et périls à concevoir, construire, exploiter et financer l'ensemble de l'opération. Ce contrat fait suite à une procédure de délégation de service public Loi Sapin.

Durée : 20 ans, à compter de la notification du contrat.

Villes concernées :

Plaque sud (17 communes) : Arcueil, Bagneux, Bonneuil-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Chatenay-Malabry, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fontenay-sous-Bois, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Maisons-Alfort, Malakoff, Orly, Le Plessis-Robinson, Villejuif, Vitry-sur-Seine. – Longueur réseau : 1251 Km

Plaque nord (12 communes) : Aubervilliers, Dugny, Le Bourget, La Courneuve, l'Île-Saint-Denis, Les Lilas, Pantin, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains, Villetaneuse. – Longueur réseau : 560 Km

Troisième plaque (9 communes) : Bagnolet, Bobigny, Drancy, Nogent sur Marne, Nanterre, Noisy-le-Sec, Le Pré Saint-Gervais, Romainville, Villemomble, soient 350.000 habitants
Longueur du réseau : 750 Km

Périmètre : desserte à 100% des logements, des équipements publics ou privés et des bâtiments à vocation économique ou industrielle.

Etat d'avancement à fin mars :

Nombre de prises livrées plaques nord et sud : 153.115 (34,44%)

Plaque nord : 52.290 prises livrées (32,54%)

Plaque sud : 100.825 prises livrées (44,56%)

Troisième plaque : travaux non démarrés

Réseau : réseau de transport en fibre optique et réseau de distribution par branches coaxiales ne dépassant pas 500 prises. Nombre total de prises posées : 150.000

Cheminement des câbles : réseau de transport entièrement souterrain, réseau de distribution majoritairement souterrain, conditions d'enfouissement prévues.

Le réseau sera enfoui partout où cela est possible, avec un taux supérieur à 75%. Lyonnaise Communications s'engage également à respecter les plans d'enfouissement qui seront mis en place par les communes dans l'avenir.

Maintenance : intervention et dépannage 24h/24. Délai maximal d'intervention 2h.

Plan de services audiovisuel :

Service antenne de base (chaînes hertziennes, Paris Première, canal local, canal de promotion, bande FM) : 5F/ mois/ logement (collectif), 15F/ mois (individuel).

Offres commerciales : 144 chaînes et services interactifs - Noos TV et 6 forfaits à la carte en fonction d'un nombre d'étoiles attribuées aux chaînes-

Noosnet (l'offre internet rapide Noosnet Primo Noosnet Rapido- Noosnet Pro) - Noostvnet